

# Ils sont entrepreneurs

**EMPLOI** Être indépendant ne rime pas systématiquement avec création d'entreprise. Co-actions propose de lancer son activité tout en restant salarié. Une nouvelle façon de travailler

LAURIE BOSDECHER  
l.bosdecher@sudouest.fr

À la Ruche, rue Abbé-de-l'Épée à Bordeaux, à l'heure du déjeuner, les entrepreneurs posent chacun leur gamelle sur une grande table et piochent dans les différents plats. L'espace de travail partagé est dédié à ceux qui ont une activité dans l'économie sociale et solidaire.

Parmi eux, certains mettent aussi dans un pot commun leur chiffre d'affaires en tant qu'adhérents de Co-actions, coopérative d'emploi et d'activités. Née en Sud-Gironde en 2008, la structure essaime depuis un peu partout dans le département. Elle réunit aujourd'hui 65 entrepreneurs-salariés-associés (ESA).

Ces graphistes, jardiniers, consultants, coaches ou artisans sont payés chaque mois par la coopérative en fonction de leur chiffre d'affaires. L'équipe administrative de la structure s'occupe aussi de leur comptabilité et de leurs prélèvements obligatoires. Elle épaulé les adhérents dans leur projet, les aide à communiquer et peut aussi leur proposer des formations. En contrepartie, 15% de la marge brute des entrepreneurs-salariés est prélevée par la coopérative.

« Nous avons à la fois la liberté de l'entrepreneuriat et la sécurité du salariat », résume Cécile Marsan. Co-gérante de Co-actions, la jeune femme monte des projets de coopération européenne autour du

numérique. Son parcours est similaire à celui de nombreux membres de la coopérative. Ancienne salariée, elle voulait se consacrer à une activité individuelle tout en bénéficiant d'un appui administratif, de conseils et d'un réseau.

## Espaces de travail partagés

Ne devient pas entrepreneur-salarié qui veut. L'intégration dans une coopérative d'emploi et d'activités commence souvent par un CAPE, contrat d'appui au projet d'entreprise. Pendant plusieurs mois, le porteur de projet teste son activité en facturant ses prestations au nom de Co-actions et en bénéficiant d'un accompagnement administratif, comptable et juridique.

« Nous avons à la fois la liberté de l'entrepreneuriat et la sécurité du salariat »

Une fois un fonds de roulement de trois mois atteint, le porteur de projet peut alors intégrer la coopérative en tant qu'entrepreneur-salarié. Chacun a un compte d'activité et fixe son salaire en fonction de son chiffre d'affaires. « Ce système permet de savoir de quoi est fait le lendemain et de tenir en cas de coup dur. Nous sommes de fait solidaires les uns envers les autres », explique-t-elle.

Créée à son origine pour favoriser l'entrepreneuriat de manière sécurisée et non isolée en milieu rural,



Noémie Escortell, Cécile Marsan et Julien Beauquel sont entrepreneurs-salariés de Co-actions. PHOTO GUILLAUME BONNAUD

Co-actions permet aussi d'y créer des lieux de travail partagé, comme La Tabatière à La Réole.

« Plusieurs membres de notre coopérative cherchaient des bureaux, avance Bérengère Mauve, en charge des relations publiques de la coopérative. Notre structure a soutenu et porté leur demande. »

Un autre tiers lieu porté par Co-ac-

tions va ouvrir ses portes dans les prochaines semaines dans les anciens locaux de la Trésorerie à Bègles.

## Plus forts pour les marchés

La coopérative permet aussi à ses adhérents de créer des synergies. « Assez souvent, certains se réunissent pour postuler ensemble à des

## Pourquoi avez-vous choisi d'intégrer une coopérati



Sébastien Zulke, ingénieur agronome, spécialiste des circuits courts

« J'ai intégré la coopérative il y a deux ans. Avant, j'étais salarié. Je voulais devenir indépendant et j'hésitais entre le statut d'auto-entrepreneur, le portage salarial ou la coopérative d'emploi et d'activités. J'ai opté pour la dernière solution. Au départ, cela m'a beaucoup sécurisé d'avoir un support administratif et un regard extérieur sur mon activité. Aujourd'hui, je suis de plus en plus autonome. La seule raison qui me pousserait à quitter la coopérative serait le développement de mon activité. J'aurais besoin de créer une structure ad hoc. »



Cédric Pellissier, consultant, accompagnateur des projets culturels

« J'ai eu l'opportunité de créer mon activité en mai dernier et il fallait que je le fasse dans des délais très serrés. Ce statut me l'a permis. Je ne prends pas uniquement la coopérative comme un service. La structure m'a offert l'opportunité de mettre en avant mon expertise auprès des autres membres. Je me retrouve complètement dans cet état d'esprit. J'étais de toute façon déjà sensible à l'économie sociale et solidaire. Intégrer une coopérative, c'est être coopératif et avoir envie de donner aux autres. »



Noémie Escortell, conseillère en ingénierie pour des projets de partenariats européens

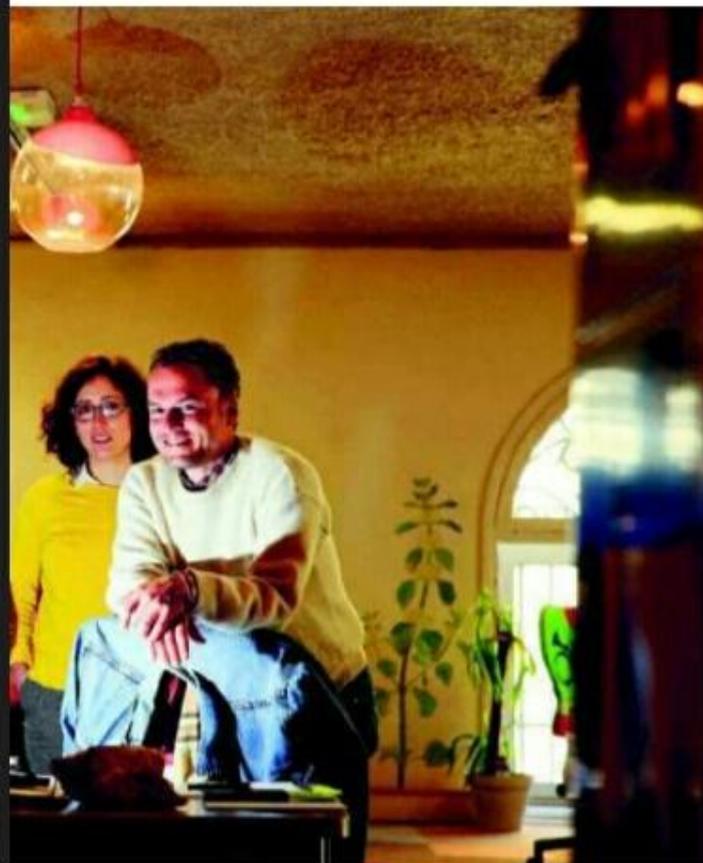
« Salariée du monde associatif pendant presque quinze ans, j'ai intégré Co-Actions en 2015. Je suis accompagnée dans ma stratégie, je peux contribuer aux décisions et à l'évolution de cette entreprise partagée. La vie d'entrepreneuse n'est pas de tout repos : le rythme de travail est très intense pour parvenir à développer son activité mais cela m'apporte une liberté précieuse, des rencontres humaines, du travail en réseau, du partage d'idées et de savoir-faire. »



Gaëlle Lafon, coach, formatrice et conseillère en ressources humaines

« J'ai intégré Co-actions en 2013. J'étais seule avec un enfant et il était hors de question pour moi de me retrouver le bec dans l'eau. Je préférais payer une assurance sociale tous les mois, plutôt que d'avoir une mauvaise surprise de la part du RSI (Régime social des indépendants). Cela m'arrangeait aussi de ne pas avoir à faire toutes les démarches comptables et administratives. Aujourd'hui, Co-actions a monté un catalogue de formations en interne et à l'extérieur dont je fais partie. Cela m'amène de nouveaux clients. »

# solidaires



marchés publics. Individuellement, cela n'aurait pas été possible », expose Cécile Marsan.

Il existe à ce jour 150 coopératives d'emploi et d'activités en France. La première à avoir été créée en Gironde date de 2006. Coop'alpha, installée à Lormont, compte aujourd'hui 86 entrepreneurs-salariés. Coop & bat, hébergée dans les mêmes locaux, propose le même type de statut aux personnes travaillant dans le bâti-

ment. À la différence du portage salarial, les professionnels faisant le choix de la coopérative doivent s'impliquer dans la gestion de la coopérative.

« Nous partageons un même état d'esprit en cherchant à vivre autrement et un certain équilibre entre vie privée et professionnelle », dit Cécile Marsan. Le revenu universel n'est pas un vilain mot chez ces entrepreneurs réclamant un monde plus solidaire.

## ve d'emploi et d'activités ?



**Agnès Laurent, consultante en ressources humaines**

« Je suis en reconversion professionnelle.

J'étais auparavant salariée en entreprise. J'ai créé ma propre activité. J'ai rejoint la coopérative car je ne voulais pas vivre la solitude du créateur. Co-actions me donne accès à un réseau professionnel et me permet de côtoyer des personnes d'univers très différents. J'ai déjà, avec d'autres membres, postulé à des marchés publics, chose que je n'aurais pas pu faire seule. Je vis sur la rive droite de l'agglomération, travaille chez moi, chez mes clients mais aussi dans des tiers lieux. »



**Julien Beauquel, jardinier urbain**

« J'aide les habitants en ville à cultiver des jardins partagés et les

espaces publics dans la métropole bordelaise. Je me suis d'abord lancé avec le statut d'autoentrepreneur. Cette formule n'est pas si simple. J'ai très vite eu des questions qui sont restées sans réponse. La coopérative, avec son soutien opérationnel et comptable, me laisse plus de temps pour développer mon activité. J'ai aussi pu baisser le coût de mes assurances grâce à cette entreprise partagée. Entre nous, on se file des coups de main et des conseils souvent précieux. C'est très rassurant. »